

**DEPARTEMENT**

D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT****ARRONDISSEMENT**

de RENNES

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON

de BRUZ

**N°50/2025****COMMUNE DE****CHARTRES-DE-BRETAGNE****CONVOCATION**  
13 mai 2025

**L'an deux Mil vingt-cinq, le 19 mai**, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 13 mai 2025 conformément à l'Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENT(E)(S)**

20

**PRESENT(E)(S) :**

M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique (arrivée à 19h55), M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)  
AVEC POUVOIR(S)**

1

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :**

Mme GLAZIOU Hélène donne pouvoir à Mme LOUIS Marie-Micheline

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)**

1

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):**

Mme BOSSARD Anne-Laure

**ABSENT(E)(S):****ABSENT(E)(S)****SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme HANANE

**Tarifs des Ateliers arts plastiques et théâtre 2025-2026**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 mai 2025

N°50/2025

7.10

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20250526-DEL50\_2025-DE

## Tarifs des Ateliers arts plastiques et théâtre 2025-2026

Il est proposé au vote du Conseil municipal une stabilisation de l'ensemble des tarifs des ateliers du fait de tarifs ayant évolué rapidement les dernières années et d'un maintien du niveau de remplissage.

Le fonctionnement des inscriptions :

- Le forfait global inclut le règlement de frais d'inscription (10€) non remboursables. Les règlements sont ensuite facturés sur 2 périodes (octobre, février) – contre 3. Périodes sur les années précédentes. (Voir aussi vote du règlement intérieur)
- Le tarif annuel inclut une action culturelle avec rencontre d'artiste, atelier, ou représentation se déroulant sur le temps d'ateliers.
- Le C.C.A.S. vote en parallèle des tarifs de prises en charge pour les inscrits bénéficiaires – A ce jour pas d'application de la carte « Sortir ! » sur ces activités.

	2025/2026	
	Chartrain	Non Chartrain
Arts Plastiques ou Théâtre – 1h30	170€* dont 10€ d'inscriptions	230€* dont 10€ d'inscriptions
Duo Arts Plastiques ET/OU Théâtre 2 enfants > 1 atelier chacun.e OU 1 enfant > 2 ateliers	300€* dont 10€ d'inscriptions	400€* dont 10€ d'inscriptions
C.C.A. S	Prise en charge entre 0 et 60% du montant global	

Tarif préférentiel aux spectacles du Pôle Sud (hors temps d'atelier) : tarif "amis" pour l'élève + 1 tarif "amis" pour 1 Accompagnateur – au-delà tarif plein

(\*) Inclus au tarif annuel : une action culturelle avec rencontre d'artiste, atelier, ou représentation se déroulant sur le temps d'ateliers

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent les tarifs des Ateliers arts plastiques et théâtre tels que présentés.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

La secrétaire

Philippe BONNIN



Ghizlane HANANE